



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-050

1-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Catherine ROUX donne procuration à Mme Martine GRATTON

M. Cédric GRELET donne procuration à M. Pierre RABILLER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

### Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Par délibération n° 2020-56 du 4 Juin 2020, et conformément aux articles L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre certaines décisions. Il est rendu compte à chacune des réunions du Conseil Municipal des décisions prises en vertu de cette délégation :

Liste des entreprises retenues pour les travaux de rénovation énergétique partielle à l'école maternelle Jacques Prévert (marchés signés le 30 mai 2024) :

	Estimation (€ H.T.)	Entreprise retenue	Montant retenu (€ H.T)
Lot 1 Menuiseries	47 500.00	Le Rabot Vendéen	44 081.21
Lot 2 Cloisons isolation	36 500.00	Plâtre Vie	30 676.69
Lot 3 Sols peinture	24 200.00	Martineau	22 281.20
Lot 4 Electricité	25 000.00	R-S Energies	32 005.00
Lot 5 Chauffage ventilation	73 000.00	SNCV	56 900.00
TOTAL	206 200.00		185 944.10

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024-051**

**6-4**

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Catherine ROUX donne procuration à Mme Martine GRATTON

M. Cédric GRELET donne procuration à M. Pierre RABILLER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Convention Commune des Lucs-sur-Boulogne/Association GALIA**

Dominique PASQUIER, adjointe, propose la signature d'une convention avec l'association GALIA domicilié 85 450 Vouillé-les-Marais. Cette convention a pour objet de permettre le placement en refuge des animaux en divagation, à la fin du délai légal de fourrière (voir annexe correspondante).

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association GALIA

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024-053  
7-10**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Catherine ROUX donne procuration à Mme Martine GRATTON  
M. Cédric GRELET donne procuration à M. Pierre RABILLER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Mandat spécial du Conseil Municipal– déplacement dans la Commune de NANTES**

Dominique PASQUIER, adjointe, précise qu'un déplacement des membres du Conseil Municipal est organisé à NANTES le dimanche 13 octobre 2024 dans le cadre d'un échange sur le thème de l'environnement et de la nature. Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la prise en charge des frais liés à ce déplacement (transport, visites et repas) sur la base des frais réels pour ce mandat spécial (articles L 2123-18 et R 2123-22-1 du CGCT).

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la prise en charge des frais liés à ce déplacement à Nantes dimanche 13 octobre 2024 (transport, visites et repas) sur la base des frais réels pour ce mandat spécial (articles L 2123-18 et R 2123-22-1 du CGCT).

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-054

4-1

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Catherine ROUX donne procuration à Mme Martine GRATTON

M. Cédric GRELET donne procuration à M. Pierre RABILLER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

### Personnel communal : signature d'une convention de formation avec la commune de Saint-Denis-la-Chevasse

Dominique PASQUIER, adjointe, propose au Conseil Municipal la signature d'une convention avec la commune de Saint-Denis-la-Chevasse, à l'initiative de l'organisation, concernant une formation « sauveteur secouriste du travail » et dispensée à 3 agents du service technique. Le coût s'élève à 320.40€.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention

**Le Maire,**  
**Roger GABORIEAU**



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2024-055  
7-10**

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 21  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Catherine ROUX donne procuration à Mme Martine GRATTON  
M. Cédric GRELET donne procuration à M. Pierre RABILLER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Restaurant scolaire : convention avec la société PINTO SERVICES**

Martine GRATTON, adjointe, propose la signature d'une convention avec la société PINTO SERVICES pour la confection des repas et la surveillance des élèves au restaurant scolaire municipal à compter du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention avec la société PINTO SERVICES pour la confection des repas et la surveillance des élèves au restaurant scolaire municipal à compter du lundi 1<sup>er</sup> juillet 2024.

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-056

3-5

Nombre de Conseillers

en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune des LUCS-SUR-BOULOGNE, dûment convoqué le dix-neuf juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie 164 avenue des Pierres Noires, sous la présidence de Monsieur Roger GABORIEAU, Maire.

Présents : M. Roger GABORIEAU, Mme Dominique PASQUIER, M. Thierry VOINEAU, Mme Martine GRATTON, M. Michel MARTIN, Mme Catherine GUITTET, M. Christophe GAS, M. Bernard METAIREAU, M. Philippe GREAUD, Mme Marie-Noël GERY, M. Anthony GRATON, Mme Sophie IDIER, M. Cédric FLEURY, Mme Alexandra SIRET, M. Julien AGENEAU, Mme Nathalie TROQUIER, M. Fabien QUECHON, Mme Laura BABU, Mme Jessica HILLION, Mme Sophie FOUCAUD, M. Pierre RABILLER

Absents excusés :

Mme Catherine ROUX donne procuration à Mme Martine GRATTON  
M. Cédric GRELET donne procuration à M. Pierre RABILLER

Mme Sophie FOUCAUD a été désignée comme secrétaire de séance.

### Signature d'une convention avec le « Café Associatif chez Lulu »

Catherine GUITTET, adjointe, propose de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association le « Café Associatif chez Lulu » pour organiser des animations sur le territoire communal. La commune s'engage à mettre à la disposition de cette association un espace communal dans l'objectif d'y organiser des soirées animées entre les habitants (voir projet de convention correspondant).

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la présente convention

**Le Maire,  
Roger GABORIEAU**